

PRIERE

à l'occasion du débat sur le projet de loi concernant
la fin de vie.

**Seigneur Dieu, Maître de la vie,
Berger de ton troupeau,
Tu prends soin de tes brebis.**

**Tu nous confies la mission de prendre soin
de chacun de nos frères et sœurs éprouvés
par la maladie, la vieillesse et la fin de vie.**

**Béni sois-tu pour les soignants et les aidants
qui les accompagnent avec bonté et compétence
afin qu'ils ne souffrent pas et gardent l'espérance.**

**Envoie ton Esprit sur nos responsables politiques,
donne-leur sagesse et discernement éthique,
guide-les dans leurs décisions pour le bien de tous.**

**Délivre notre société de la tentation de l'euthanasie,
Gardes-la audacieuse dans sa lutte contre le suicide,
affermiss-la dans le respect de toute vie.**

**Fais de nous des témoins de l'Évangile de la vie,
inspire-nous la compassion en actes et en vérité
apprends-nous à aimer comme un bon Samaritain.**

**Chaque fin de vie conduit à un passage vers Toi,
qui accueilles avec une infinie tendresse,
dans ton Royaume de lumière et de paix.**

Béni sois-tu pour le don de la vie.

Rennes, le 15 mai 2025

+Pierre d'Ornellas
Archevêque de Rennes

Des repères simples pour discerner :

- Sortir de la confusion des mots : « Aide à mourir » signifie l'acte d'euthanasie ou de suicide assisté.
- Ne pas mentir dans la loi : le projet de loi appelle « mort naturelle » ce qui est une mort provoquée par euthanasie ou suicide assisté.
- Quelques cas exceptionnels ne justifient pas une loi qui aura une influence sur tous, en particulier sur les personnes âgées dépendantes.
- Avant toute réforme, l'État a le devoir de développer les soins palliatifs qui accompagnent la vie jusqu'au bout en apaisant les souffrances.
- Par la sédation profonde, les soignants veulent apaiser la souffrance en laissant venir la mort naturelle.
- L'État doit développer une « culture palliative », pour qu'on prenne toujours soin de la personne malade dans tout ce dont elle a besoin.